

SESSION 3

Urbanisme et développement durable

Date Mardi 20 septembre 2011

Lieu Bayonne - Faculté (UFR) - campus de la Nive, allée des Platanes

Partenaires CAUE 64, URCAUE et ADEME

Intervenants J.P LANNES, maire de Bosdarros, vice président de l'EPFL Béarn
F. PIT, adjointe à l'urbanisme de la ville d'Orthez Sainte-Suzanne
C. BEDERE, directrice du service technique en charge du PLU
R. CHANELLIERE, responsable urbanisme durable ADEME Aquitaine
C. GARNIER, Animatrice Climat & Urbanisme URCAUE Aquitaine
J.Y PUYO, architecte urbanisme et formateur CNFPT
A. PORTIER, directeur de l'EPFL Pays basque

Publics concernés Élus locaux et techniciens territoriaux

Coût 120 euros

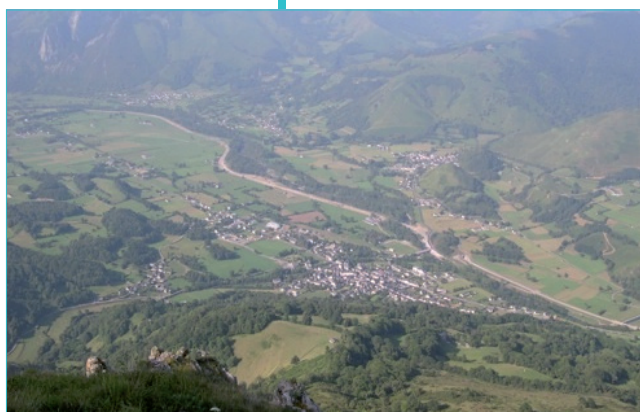
Objectifs

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, est l'une des principales traductions juridiques du débat national consacré à l'environnement qui a agité la sphère publique à partir de l'année 2007. Après une première loi promulguée au cours de l'année 2009, fixant les objectifs à atteindre, la loi « Grenelle II » quant à elle assure la mise en œuvre de ces objectifs. Ainsi, elle orchestre tous les outils de la planification urbaine parmi lesquels figurent les plans locaux d'urbanisme (PLU). S'agissant de l'esprit général, la loi engage un véritable « verdissement » des PLU, accélérant ainsi sensiblement le mouvement amorcé par la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU). Sans entrer dans les détails des exigences de

la loi Grenelle II *, cette journée de sensibilisation s'attachera à présenter essentiellement des expériences autour de la mise en place d'outils de planification intégrant la prise en compte des critères environnementaux.

* Les exigences de la loi Grenelle II seront abordées par la formation conjointe CAUE64 / DDTM64 du même nom.

→ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques
22 ter, rue Jean-Jacques de Monaix - 64000 Pau
Tél : 05 59 84 53 66 - Fax : 05 59 84 22 31 - E-mail : caue64@caue64.fr
N° d'agrément : 72 64 00168 64



Programme 2011 formation

SESSION 3

MARDI 20 SEPTEMBRE 2011

MATIN

9h00 **Accueil des participants**

9h30 **Introduction**

par la DDTM et l'ADEME, rappel des objectifs du Grenelle 2 et présentation de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)

10h00 **Le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) et l'AEU de Bosdarros**

par J.P. LANNES, maire

11h00 **Le PLU et l'AEU d'Orthez**

par F. PIT, adjointe à l'urbanisme de la commune d'Orthez Sainte-Suzanne et C. BEDERE, directrice du service technique en charge du PLU

12h00 Déjeuner à proximité

APRÈS-MIDI

14h00 **PLU et prise en compte de l'environnement**

par J.Y. PUYO, architecte urbaniste (en présence d'un élu).

16h00 **Planification intercommunale, prise en compte du territoire et la question foncière**

par A. PORTIER, directeur de l'EPFL Pays basque

17h00 Fin de la formation

inscription

Mardi 20 septembre 2011

Urbanisme et développement durable


Nom - Prénom Organisme

Fonction E-mail

- Inscription à la formation (chèque de 120 €, à joindre à l'ordre du CAUE)
 Inscription au déjeuner (le coût sera à la charge du participant, à régler sur place)

A retourner avant le 1^{er} septembre 2011 au CAUE
Une seule inscription par bulletin, dupliquer si besoin





→ **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques**
22 ter, rue Jean-Jacques de Monaix - 64000 Pau
Tél : 05 59 84 53 66 - Fax : 05 59 84 22 31 - E-mail : caue64@caue64.fr
N° d'agrément : 72 64 00168 64